# la SCP Interbarreaux CALEX AVOCATS à LISIEUX 78, rue du Général Leclerc site du cabinet d'avocats <u>www.calexavocats.fr</u>

#### **VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

#### A LA BARRE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LISIEUX, 11 rue d'Orival Le JEUDI 18 DECEMBRE 2025à 9 H 00

### APPARTEMENT DE 27.05 M2 175 avenue des Gabions et avenue Jean Moulin Commune de VILLERS SUR MER (14640)

dans un ensemble en copropriété dénommé Résidence LES JARDINS DE LA PLAGE-LES GALHAUBANS sis 175 avenue des Gabions et avenue Jean Moulin 14640 VILLERS-SUR-MER, cadastré Section AE N°240 d'une contenance totale de 1ha 79a 61ca, formant le lot n°830, situé dans le bâtiment B, portant le n°118, comprenant une entrée, un séjour avec cuisine, WC, une chambre, une salle de bains, rangement, un balcon et les 196/100 000èmes des parties communes générales



CONDITIONS D'OCCUPATION: Le bien est loué à titre de location saisonnière de courte durée, suivant déclaration téléphonique du 10 janvier 2025 du propriétaire

VISITE SUR PLACE organisée par la SELARL LEROY & BLAIS, commissaires de Justice à TROUVILLE SUR MER, le jeudi 11 décembre 2025 de 10h00 à 11h00.

L'adjudication aura lieu le JEUDI 18 décembre à 9 H00 à l'audience du Tribunal Judiciaire de LISIEUX, 11 Rue d'Orival

## MISE À PRIX :

### VINGT MILLE EUROS - 20 000 €

frais préparatoires payables en sus et sans diminution de la mise à prix ci-dessus

Pour tous renseignements se rendre sur le site du cabinet d'avocats <u>www.calexavocats.fr</u> ou s'adresser au cabinet de la SCP CALEX AVOCATS, avocats susnommés poursuivant la vente dont il s'agit Tél: 02.31.62.20.46, ainsi qu'au greffe du Tribunal Judiciaire de LISIEUX où est déposé le cahier des conditions de vente

Nota .- les enchères, d'un minimum de 200 €, seront reçues par ministère d'avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de LISIEUX. Un chèque de banque de 3 000 euros, libellé à l'ordre du Trésorier de l'Ordre du Barreau de LISIEUX est obligatoire, pour porter les enchères

Fait et rédigé à LISIEUX par Maître Marc REYNAUD avocat, le 29/10/2025